54

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2019

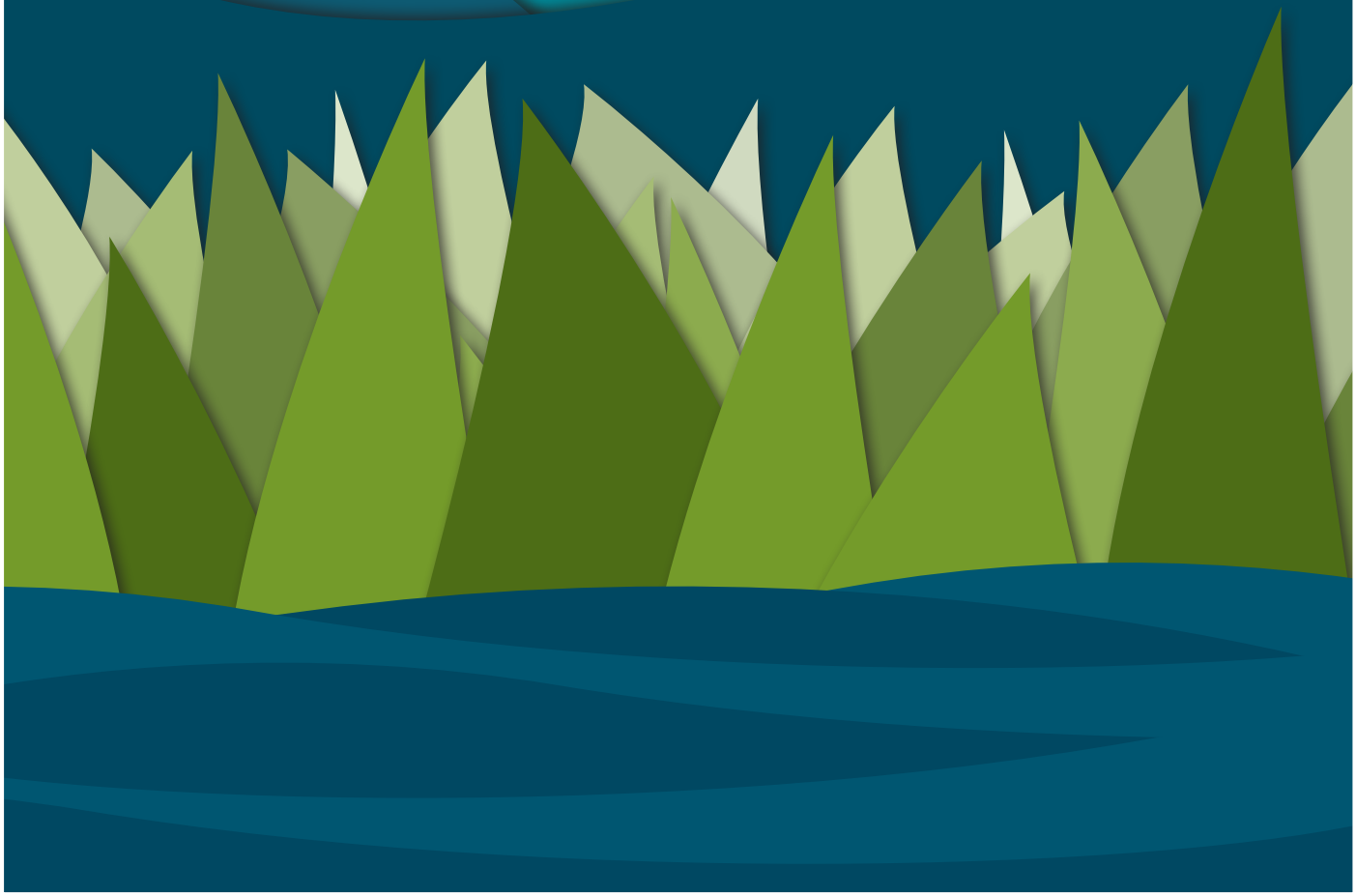

SOMMAIRE

Présentation générale.....1

1. Rôle.....2
2. Moyens humains.....3
3. Moyens financiers.....4
4. Adhérents.....6
5. Effectifs.....9
6. Bilan d'activité des administrateurs.....10

Pôle Milieux.....11

1. Environnement.....12
2. Contentieux.....26
3. Régulation du Grand cormoran.....29

Pôle Développement.....31

1. Communication.....27
2. Halieutisme.....37
3. Animations.....43

Liste des figures

Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure ».....4
Figure 2 : répartition des charges 2019.....5
Figure 3 : répartition des produits 2019.....5
Figure 4 : évolution des effectifs de pêcheurs 2018-2019.....9
Figure 5 : répartition du temps de bénévolat par pôle de travail.....10
Figure 6 : importance des différents domaines piscicoles en fonction de la surface en eau.....12
Figure 7 : évolution du nombre de procédures.....27
Figure 8 : répartition des procès verbaux en fonction des agents verbalisateurs.....27
Figure 9 : répartition des procès verbaux en fonction des infractions commises.....28
Figure 10 : nombre de Grands cormorans comptabilisé sur les dortoirs connus en Meurthe-et-Moselle.....30
Figure 11 : méthode d'acquisition des cartes de pêche.....37
Figure 12 : évolution des ventes de cartes en 2019.....38

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

★ 2019 ★

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 54) est une association de type loi 1901. Reconnue d'utilité publique (article L.434-4 du Code de l'Environnement) et agréée au titre de la protection de la nature (article L.141-1 du Code de l'Environnement), elle est chargée de mettre en œuvre, sous la tutelle du Préfet, une politique de gestion et de protection des milieux aquatiques. Son cadre d'action est départemental.
La FDAAPPMA 54 regroupe vingt-cinq Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), ce qui représente environ 20 000 adhérents.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

1. Rôle

La Fédération définit, coordonne et contrôle les actions des associations adhérentes.
Les activités de la FDAAPPMA 54, à travers son soutien aux AAPPMA, se développent autour de deux axes principaux :

• Protection des milieux aquatiques

- sensibiliser à la protection des milieux aquatiques,
- représenter l'intérêt général en matière de protection de l'environnement auprès de divers organismes départementaux, régionaux et nationaux,
- participer à la surveillance du domaine piscicole.

• Loisir pêche

- mettre en valeur les parcours de pêche,
- développer la pêche amateur,
- mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche par toutes les mesures adaptées,
- collecter des cotisations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (CPMA).

2. Moyens humains

• Les élus du conseil d'administration

Président : Michel ROY
Trésorier : Didier GAILLARD
1er vice-Président : Jean-Louis GILLET
2e vice-Président : Gérard SCHNEBELEN
3e vice-Président : Bernard KIRCH
Secrétaire : Philippe WEINLAND
Administrateurs : Bernard DIGNIEL, Antoine NAGIEL, Jean-Luc PIERREL, Daniel SINOT, Franck RENARD, Daniel CORCERON, Régis CANEL, Marcel DUBAS et Philippe VERDENAL

• Les salariés

L'organisation des salariés a également été modifiée, suite au départ de Fabien RAMBAUD le 27 août 2019, remplacé par Valérie MARQUIGNY le 4 décembre.
Suite à son départ le 1er avril, Morgan ROUVIER a été remplacé le 4 mai par Morgan FOLMER.

Eric TAVOSO, Directeur
Fabien RAMBAUD, Assistant administratif et comptable jusqu'au 27 août puis Valérie MARQUIGNY à partir du 4 décembre
Amélie HUMBERT, Chargée de missions
Elsa HOKONIQUE, Chargée de missions
Nicolas MEYNARD, Responsable développement
François ROUILLON, Chargé de développement
Morgan ROUVIER, Agent de développement garderie jusqu'au 1er avril puis Morgan FOLMER à partir du 4 mai.

Luca FLOREAN a été recruté pour une période de sept mois afin d'effectuer un suivi des travaux de requalification du plan d'eau de la Sangsue à Briey.

Céline MAIRE, dans le cadre d'un stage universitaire de six mois, a réalisé un projet de réhabilitation d'une reculée sur la Moselle.

Benoît BEBIEN, également dans le cadre de son cursus, a établi un inventaire et une priorisation des annexes hydrauliques sur le Madon en Meurthe-et-Moselle.

Enfin, Thimothé RIEUL a effectué un stage de découverte au sein de la Fédération.

3. Moyens financiers

Les moyens financiers d'une Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques dépendent essentiellement des cotisations et des subventions perçues.

Les cotisations sont directement proportionnelles aux cartes de pêche vendues tandis que les subventions sont inhérentes aux projets et aux partenariats développés au cours de l'année.

En 2019, à la demande de l'URNE, toutes les fédérations pratiquent un même tarif de 20 € pour la carte personne mineure.
En Meurthe-et-Moselle, cette carte augmente, en conséquence, de 2 €.

Le tarif de la carte journalière a connu une augmentation de 3 € tandis celui des autres cartes n'a pas été augmenté.

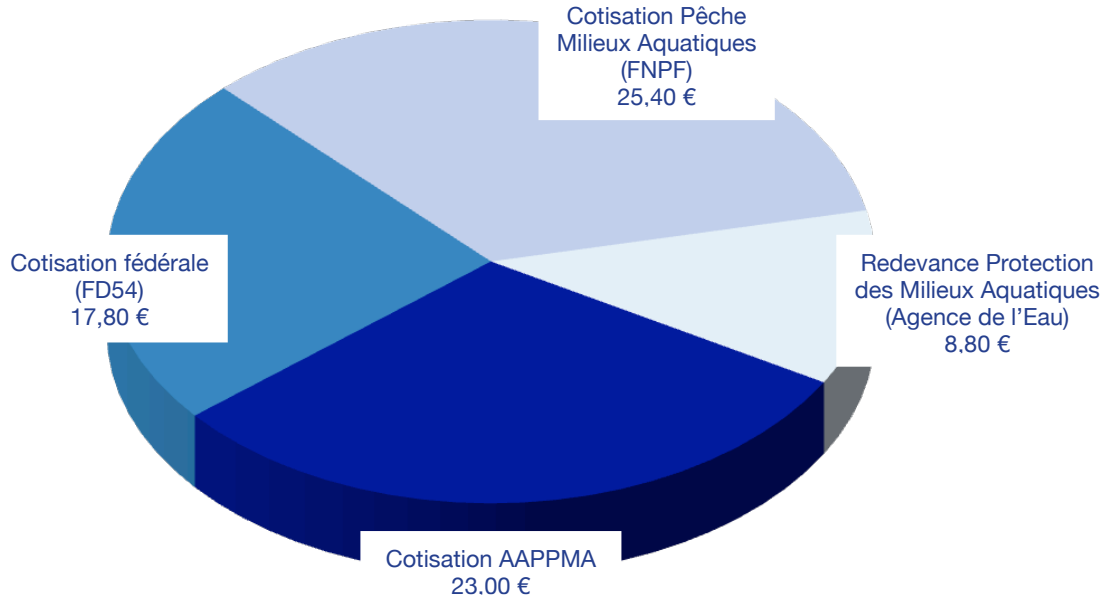

Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure » à 75 €

La Cotisation Pêche Milieux Aquatiques (CPMA) est reversée à la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).

La Redevance protection des Milieux Aquatiques (RMA) est destinée aux Agences de l'Eau.

• Charges et produits 2019

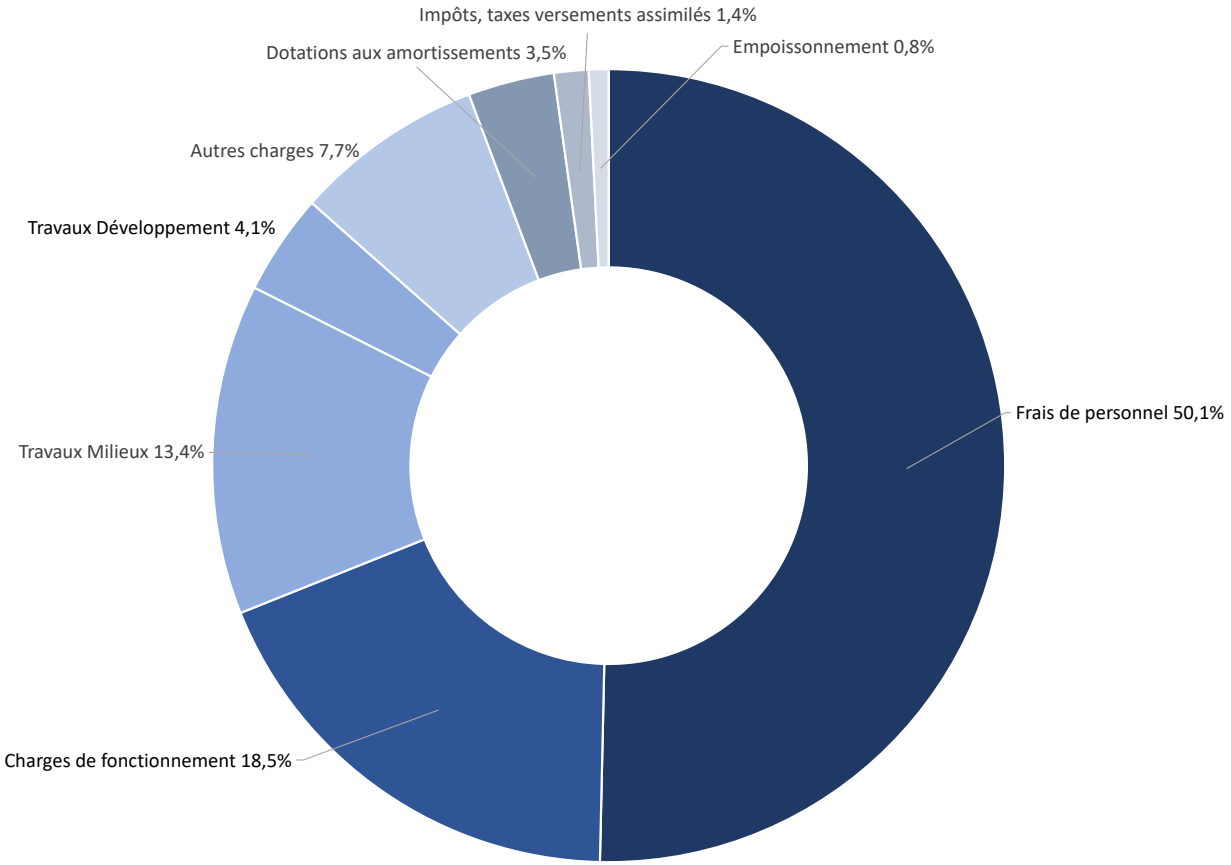

Figure 2 : répartition des charges 2019

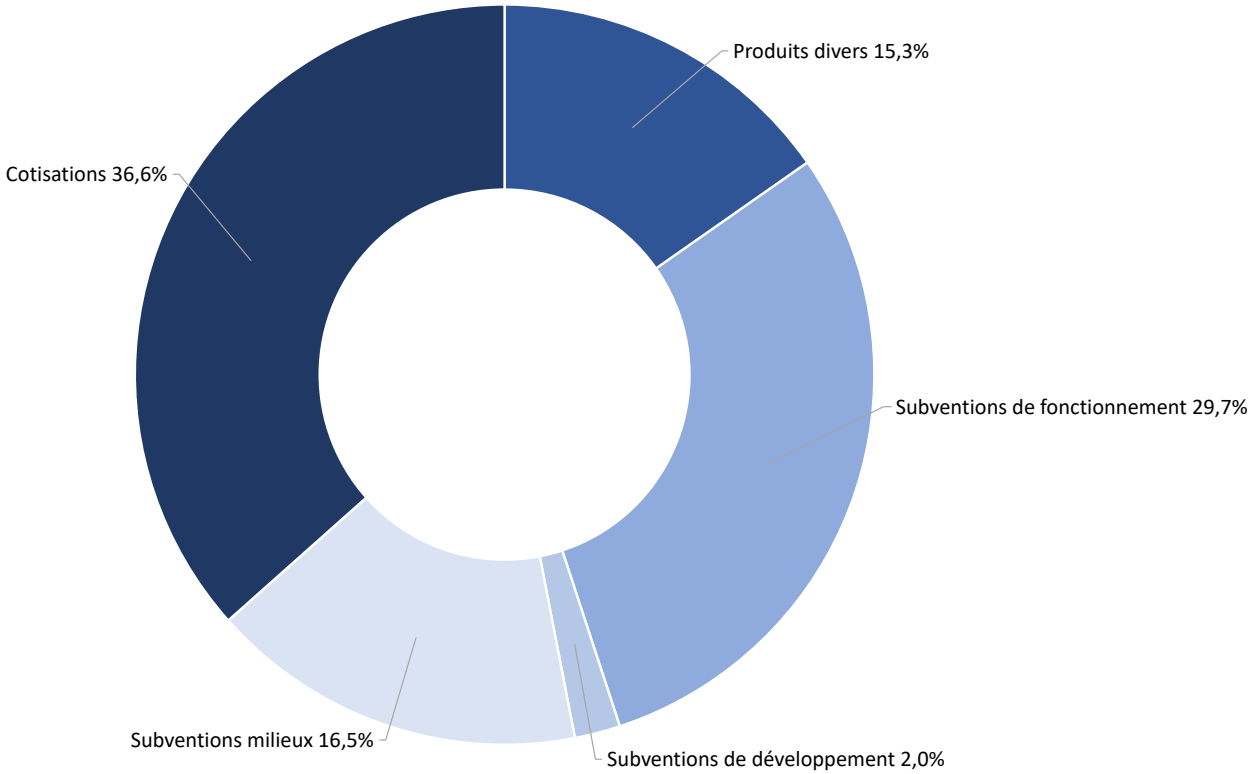

Figure 3 : répartition des produits 2019

4. Adhérents

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique regroupe 25 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) dans le département.

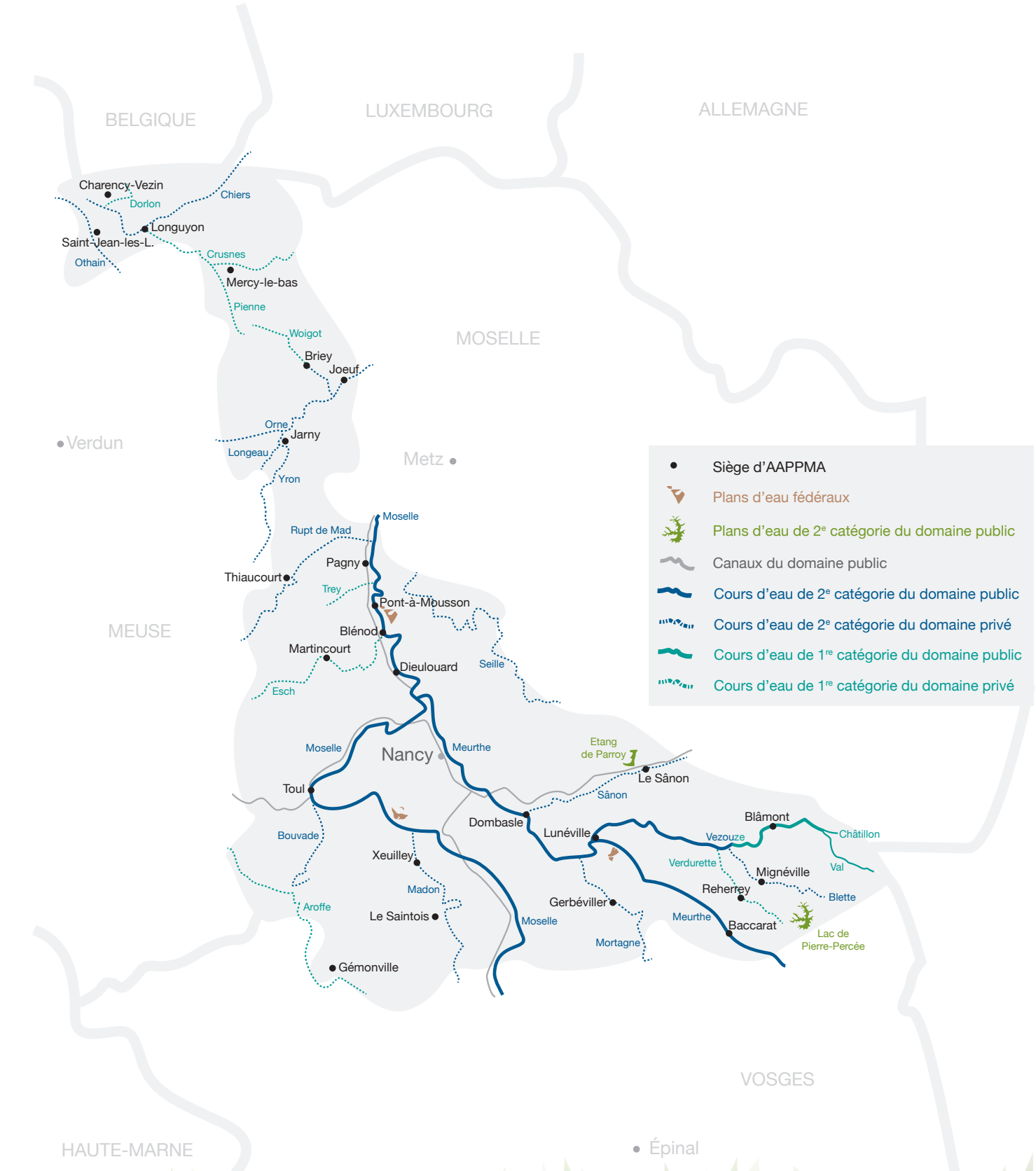

LE BARBEAU DE BACCARAT
Président : Hervé MARTIN
34 rue Saint Pierre
541 20 BADMENIL
03 83 75 18 49 (dom.)

LES FINS PÊCHEURS
Président : Julien GENNESON
10 Grand Rue
54 180 GRISCOURT
06 71 64 76 60
julien.genneson@sfr.fr

LA FARIO DU DORLON/CHIERS
Président : Daniel POIRET
9 rue de Beauséjour
54 260 LONGUYON

LA GAULE DOMBASLOISE
Président : Roger HAAS
Siège social : Maison de la Pêche
et des Milieux Aquatiques
1 rue de la Chapelle
54 110 DOMBASLE
06 70 62 95 79
gauledombasloise@sfr.fr

LA GAULE GERBÉVILLOISE
Président : David BRETON
17 rue du Nouveau Chemin
54 118 MOYEN
03 83 42 06 13 (dom.)
aappma.gerbeviller@peche-54.fr

LES PÊCHEURS DE L'ORNE
Président : Jean HUMBERT
1a rue du Lavoir
54 580 AUBOUE
03 82 33 85 68
lespecheursdelorne54@sfr.fr

LE ROSEAU DE LA HAUTE VEZOUZE
Président : Patrick HOSTERT
64 Grande Rue
54 450 FREMONVILLE
06 80 71 13 29
patrick.hostert@club-internet.fr

LE WOIGOT
Président : Serge TONON
8 rue du Général Giraud
54 150 BRIEY
06 84 64 66 84

LE GARDON SCARPONAIS
Président : Gérard RINIE
11 rue Frédéric Chopin
54380 DIEULOUARD
06 20 94 18 99

LES HAMEÇONS DE L'AROFFE
Président : Daniel LECLERE
Mairie de Favières
18 rue Abbé Lenfant
54 115 FAVIERES
03 83 25 10 81 (dom.)

LA GAULE JARNYSIENNE
Président : Yannick PFISTER
9 rue des Pivoines
54 800 CONFLANS-EN-JARNISY
06 80 99 21 73

LES PÊCHEURS DU SÂNON
Président : Patrick ABADIE
5 rue du Général Rapp
54 300 LUNEVILLE
03 83 74 37 32 (dom.)

LA TRUITE LONGUYONNAISE
Président : Marc SIMARD
6 rue Haut Boschet
54 920 MORFONTAINE
03 82 26 13 77 (dom.)

LA CARACHE LUNÉVILLOISE
Président : Serge BERINI
64 rue de Viller
54 300 LUNEVILLE
03 83 74 01 04 (dom.)
carache@wanadoo.fr

LA GAULE MERCÉENNE
Président : Serge NICOLAS
1c Grand'Rue
554 960 MERCY-LE-BAS
03 82 89 64 41 (dom.)

LA GAULE PAGNOTINE
Président : Bernard KIRCH
3 lotissement Charpentier
54 700 MONTAUVILLE
03 83 83 22 26 (dom.)
bernard.kirch0162@orange.fr

LA TRUITE DE LA VERDURETTE
Président : Claude MARCHAL
2 rue de la Mairie
54 120 VAXAINVILLE
03 83 72 24 26 (dom.)

ASSOCIATION DES PÊCHEURS A LA LIGNE DU SAINTOIS
Président : Michel ROY
8 Chemin de Forcelles
54 116 TANTONVILLE
06 52 30 51 54
pecheurs.saintois@peche-54.fr

PÊCHE ET NATURE DU TOULOIS
Président : Antoine NAGIEL
3 Sente de la Cure
54 200 BOUCQ
06 08 86 43 94

LA VALLÉE DE L'ESCH
Président : Jean-Claude BARON
25 rue des Marguerites
54 700 BLENOD LES PàM
03 83 84 01 56 (dom.)

LES PÊCHEURS DE LA BLETTE
Président : Régis VIGNERON
25 rue de la Treille
54 450 ANCERVILLER
03 83 42 14 41 (dom.)

LA GAULE MUSSIPONTINE
Président : Daniel SINOT
155 rue de Bruxelles
54 700 PONT-A-MOUSON
06 88 76 03 34

LE BROCHET DE L'OTHAIN
Président : Jean-Claude CRUCIFIX
21 rue Nouvelle
54 260 SAINT-JEAN-LES-LONGUYON
03 82 26 63 03 (dom.)

LA GAULE THIAUCOURTOISE
Président : Jean-Norbert MOHR
6 rue de Champagne
54 470 PANNES
06 13 22 33 13

SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS À LA LIGNE DU MADON
Président : Didier GONZATTO
31 rue sous les Vignes
54 990 XEUILLEY
03 83 47 17 06 (dom.)

5. Effectifs

Pour la seconde année consécutive, 2019 s'est traduit par une diminution des effectifs de pêcheurs.

Si cette érosion est moindre en Meurthe-et-Moselle qu'ailleurs en France, il n'en reste pas moins que ce sont tout de même 4,4 % de pêcheurs en moins qui ont fréquenté les rivières meurthe-et-mosellanes en 2019. Cette diminution était toutefois attendue pour les cartes journalières du fait du rééquilibrage tarifaire opéré (-24,3 %).

La diminution des cartes « personne majeure » ou interfédérales de 1,1 % est imputable à la fois au printemps humide suivi d'un été très (trop) chaud. Enfin, l'adhésion des trois nouvelles AAPPMA aux réciprocités départementale ou interdépartementale a induit également une perte de cartes.

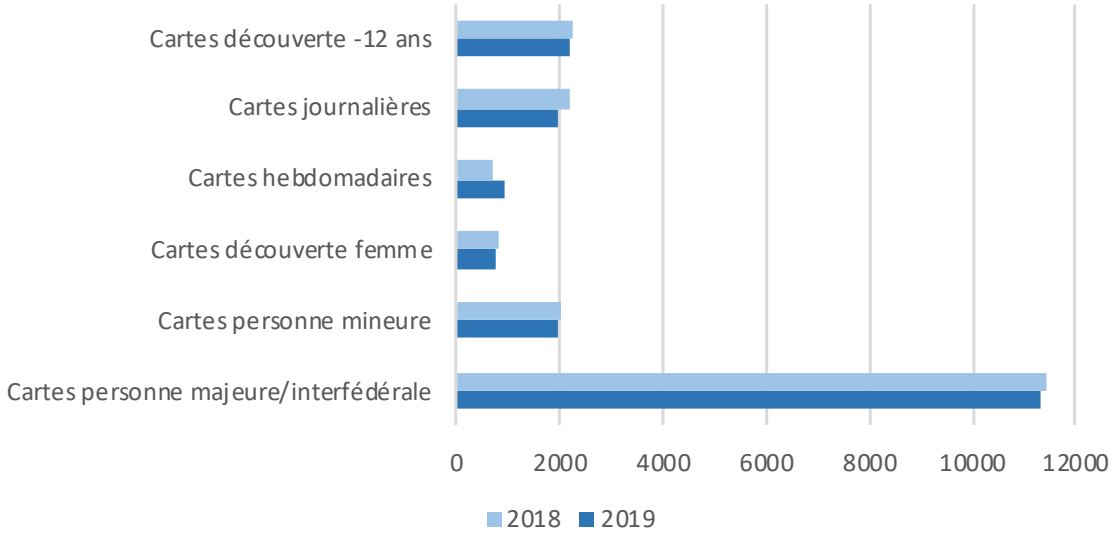

Figure 4 : évolution des effectifs de pêcheurs 2018-2019

6. Bilan d'activité des administrateurs de la Fédération

Le fonctionnement de la structure a induit un investissement des bénévoles conséquent. Ce sont ainsi 1 610 heures qui ont été consacrées par les bénévoles à la Fédération.

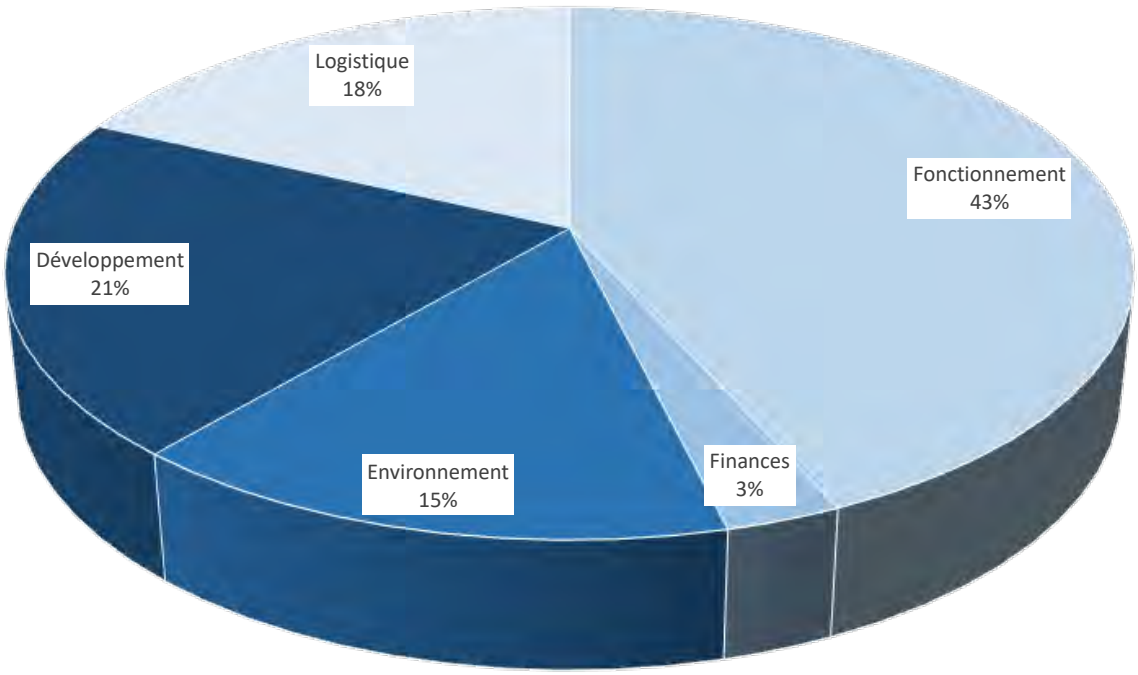

Figure 5 : répartition du temps de bénévolat par pôle de travail

Cet investissement conséquent des bénévoles est en hausse par rapport à l'année 2018.

Dans un autre registre, la pêche de l'étang de Brin-sur-Seille, traditionnellement effectuée au cours du dernier trimestre, n'a pu être réalisée du fait des mesures règlementaires liées aux périodes de sécheresse jusqu'au début du mois de décembre. De ce fait, une vidange aurait ajouté un risque de remplissage insuffisant par manque de précipitations.

PÔLE MILIEUX
2019

1. Environnement

Deux projets de restauration ont été réalisés en 2019 et plusieurs sites ont fait l'objet d'études pour planifier des travaux en 2020.
En complément des actions menées par les AAPPMA, la Fédération a également participé au côté de structures partenaires, à l'élaboration de plusieurs projets afin de défendre les intérêts des milieux aquatiques et la place des pêcheurs.

• Actualisation du PDPG

Le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) a pour objectif de réaliser un diagnostic des cours d'eau du département en s'appuyant notamment sur l'état des peuplements piscicoles et les différents facteurs de perturbation des milieux.

Afin d'aboutir à une gestion cohérente qui corresponde à la réalité biologique, il est nécessaire de découper le département en plusieurs unités, appelées « contextes », en vue de réaliser un diagnostic par secteur.

Pour juger de la conformité des populations de poissons, tout en prenant en compte la vocation piscicole de chaque contexte (salmonicole, intermédiaire ou cyprinicole), de nombreuses pêches électriques d'inventaire ont été réalisées au cours de l'été 2019.

Pour compléter le diagnostic, un travail de prospection de terrain, de récolte des données, études ou projets existants, l'utilisation de divers indices et la rencontre avec les AAPPMA sont également indispensables.

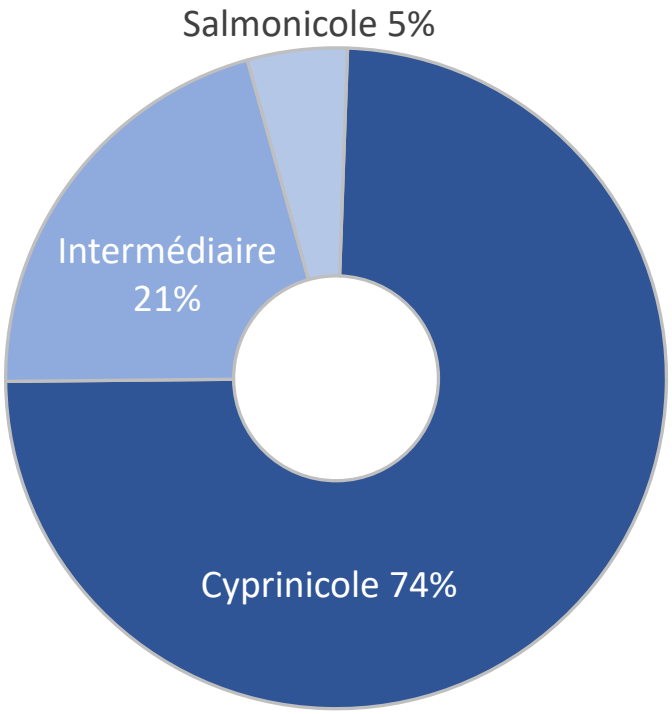

Surface en eau (ha)	Nombre de contextes	Vocation	Espèces repères
2 403,5	10	Cyprinicole	Brochet
673,6	15	Intermédiaire	Cyprinidés rhéophiles *
157,9	12	Salmonicole	Truite fario

** Barbeau fluviatile, chevesne, goujon, hotu, spirlin, vandoise, vairon.*

Figure 6 : importance des différents domaines piscicoles en fonction de la surface en eau

Le document n'est pas finalisé, mais il apparait tout de même que peu de contextes sont conformes et que les principaux facteurs limitant les populations en Meurthe-et-Moselle sont les suivants :

- Les curages, recalibrages et rectifications des cours d'eau liés principalement aux travaux hydrauliques réalisés au cours des années 1970. Ces travaux ont eu pour effets d'accentuer les phénomènes d'érosion des berges, d'élargir et approfondir les cours d'eau et de les rendre rectilignes, détruisant ainsi la ripisylve et les zones annexes utiles en cas de crues, de pollutions ou pour la reproduction de certaines espèces.

- Les seuils, limitant la continuité écologique et sédimentaire et dégradant la qualité physico chimique et la morphologie de la rivière.

- Les plans d'eau qui peuvent piéger les sédiments, induire une perte d'eau pour le cours d'eau aval, en créant une zone d'évaporation accrue et qui favorise l'introduction d'espèces non adaptées ou à caractère invasif.

- Les problématiques liées aux activités agricoles, telles que le piétinement animal (illustré ci-dessous), les rejets ou les drainages qui conduisent à colmater les substrats et à dégrader la qualité physico-chimique de l'eau.

- Les rejets domestiques et industriels diminuant la qualité de l'eau et de la biodiversité et pouvant avoir un impact thermique et hydrologique.

- L'état de la ripisylve : souvent absente, peu abondante, mal adaptée (peuplier, résineux) ou vieillissante.

Afin d'améliorer la fonctionnalité des milieux pour la faune piscicole, différentes actions peuvent être mises en œuvre sur chaque contexte pour lever les facteurs limitants.

Ces actions peuvent consister en la mise en place d'aménagements visant à diversifier les habitats, l'installation de clôtures et d'abreuvoirs, l'aménagement de sortie de drains agricoles, la restauration de la ripisylve, la réflexion sur les aménagements à réaliser sur les seuils et plans d'eau ou encore la réhabilitation ou création de zone de fraies pour la Truite fario ou le brochet.

• Cartographie des cours d'eau

Depuis trois ans, la Fédération participe activement à la cartographie des cours d'eau du département. Cet inventaire, demandé par le monde agricole au ministère de l'environnement en 2015, est un travail de longue haleine basé sur la concertation entre acteurs. Il permet de définir de manière exhaustive une cartographie des cours d'eau en levant le doute sur un certain nombre d'écoulements. Cela implique de nombreuses visites de terrain pour observer les indices biologiques afin de définir le statut des écoulements identifiés. Pour rappel, seuls les cours d'eau bénéficient d'une protection réglementaire établie par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006.

En 2019, c'est 66% du département de la Meurthe-et-Moselle qui a déjà été traité.
Le restant sera achevé en 2020, dernière année de l'inventaire, ce qui représente environ 850 écoulements à prospecter. A l'heure actuelle, la démarche porte ses fruits puisque peu de désaccords subsistent. A l'issue de l'inventaire, une « commission cours d'eau » sera créée regroupant l'ensemble des partenaires associés à la démarche, dont la Fédération.
Cette commission sera chargée de traiter ces désaccords, ainsi que les modifications qui pourront être apportées à cette cartographie, qui se veut évolutive pour coller au mieux avec la réalité.

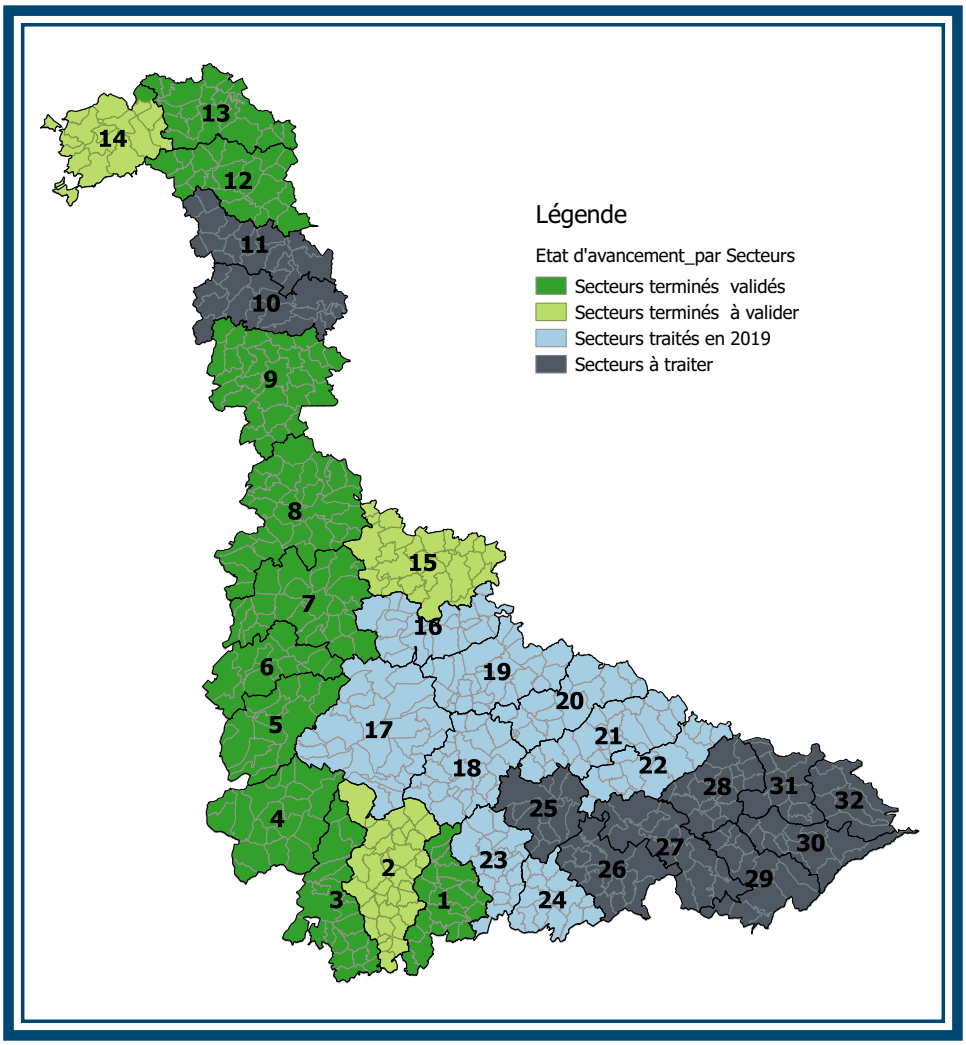

• Inventaire et diagnostic des annexes hydrauliques du Madon

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe Madon, la Fédération s'est engagée pour créer ou restaurer au total six annexes hydrauliques sur six ans.
Benoît BEBIEN a ainsi réalisé un stage de 6 mois afin de réaliser un inventaire et un diagnostic des annexes présentes sur le Madon dans notre département. Vingt-deux sites ont été mis en évidence, soit une moyenne d'un site tous les deux kilomètres. Chacun d'eux a fait l'objet d'un diagnostic (évaluation de la fonctionnalité, possibilités foncières, potentiel de restauration…) qui a permis d'établir, en concertation avec différents acteurs, un ordre de priorité d'intervention.

Les données de cet inventaire ont été synthétisées sous la forme d'un atlas et d'une base de données cartographique.

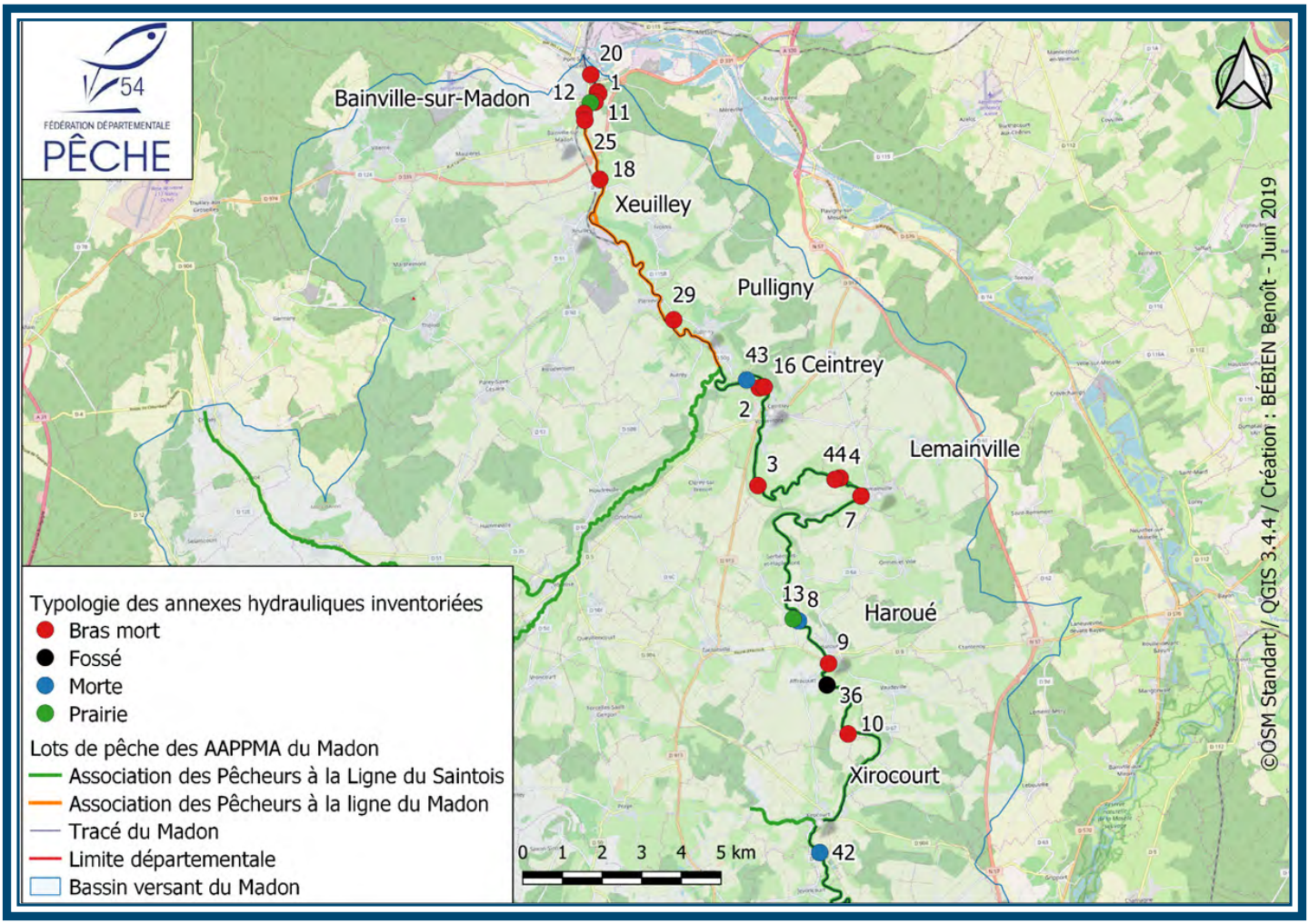

• Étude de la restauration de trois annexes hydrauliques sur la Moselle

Dans le cadre du projet interdépartemental sur les annexes hydrauliques de la rivière Moselle, Céline MAIRE a effectué un stage sur le projet de restauration de trois bras morts situés sur les communes de Custines, Pont-à-Mousson et Toul afin d'atteindre l'objectif de restaurer à minima une annexe par an et par département.

Des relevés altimétriques, des analyses faunistiques, floristiques et hydrologiques ont été effectués, permettant de proposer des travaux de restauration répondant aux exigences du brochet et ainsi contribuer à la dynamisation de ses effectifs.
Ainsi, les travaux de restauration d'un bras mort sur la commune de Pont-à-Mousson seront réalisés en 2020, et ceux de la reculée de Custines sont prévus pour 2021.

• Etude de la restauration d'une annexe hydraulique sur le Madon à Haroué

A l'issue du travail d'inventaire des annexes du Madon, l'un des sites identifiés sur la commune d'Haroué, actuellement non fonctionnel pour la reproduction du brochet, a été étudié en vue d'une restauration. Le projet consiste à dégager la zone actuellement encombrée et à terrasser et recréer la connexion avec la rivière, afin de permettre aux géniteurs d'accéder au site.

• Etude de la restauration d'une annexe hydraulique de la Chiers

L'AAPPMA la Fario du Dorlon a observé des dysfonctionnements d'une frayère à brochet située en rive gauche de la Chiers.
Afin de restaurer le bras mort, une étude a été réalisée pour analyser le degré de submersion et la fréquence de connexion du bras avec la Chiers.
En complément, des relevés altimétriques ont permis de proposer des travaux de restauration en accord avec les exigences écologiques du brochet pour redonner tout son potentiel à cette frayère.
Les travaux seront réalisés au cours de l'année 2020.

• Suivi après travaux de l'Heymonrupt

Le ruisseau de l'Heymonrupt, affluent de l'Esch, a fait l'objet en 2010 et 2016 de travaux visant à restaurer son lit originel, piétiné par le bétail et impraticable par la faune aquatique.

Des suivis par pêche électrique sont réalisés depuis 2009 et en 2019, un suivi plus complet a été réalisé pour analyser les bénéfices de cette restauration. En plus d'un inventaire piscicole, une étude de la macrofaune benthique a été réalisée, ainsi que des analyses physico-chimiques et le suivi de la température de la rivière est en cours.

• Woigot : suivi après travaux de la requalification du plan d'eau de Briey

Les travaux réalisés sur le plan d'eau de la Sangsue et sur le Woigot avaient pour objectif d'améliorer la qualité de l'habitat avec la suppression des obstacles à la libre circulation piscicole : arasement de seuils et déconnexion du plan d'eau.

Après l'établissement d'un diagnostic initial en 2012 puis un premier suivi post-travaux en 2015, la Fédération a réalisé, à la demande du Contrat de Rivière Woigot, une nouvelle étude permettant d'évaluer l'impact des travaux de requalification du plan d'eau de la Sangsue sur le compartiment physique et biologique du Woigot. Ce suivi entrepris cinq ans après les travaux permet de s'affranchir d'éventuels biais liés au temps de réassemblage des communautés existantes

Les travaux de restauration ont eu un impact bénéfique sur la partie amont du plan d'eau, avec le retour d'un peuplement piscicole d'eau courante.
À l'aval, la morphologie de la rivière s'améliore et ce tronçon évolue de manière favorable malgré la variabilité importante de la température de l'eau liée à l'étang.
Les résultats sont plus contrastés sur le bras de contournement avec des écoulements lents et un faible débit.

Des pistes d'amélioration ont été proposées au Contrat de Rivière Woigot, commanditaire de l'étude.

• Diagnostic écologique du plan d'eau du Prévot

L'AAPPMA des Fins Pêcheurs de Blénod-lès-Pont-à-Mousson a sollicité la Fédération pour réaliser un diagnostic du plan d'eau du Prévot. L'objectif est de faire un état des lieux et de proposer ensuite des mesures de gestion qui permettront une gestion durable du plan d'eau. Plusieurs paramètres sont ainsi étudiés pour définir les caractéristiques physico-chimiques et biologiques notamment grâce à des relevés bathymétriques, des analyses de l'eau et des inventaires faunistiques et floristiques.

L'étude se poursuit en 2020 dans le cadre d'un projet tuteuré avec les étudiants du BTS Gestion et Protection de la Nature de Pixérécourt.

• Pêches scientifiques et de sauvetage

Durant la période de mai à novembre, 34 chantiers de pêche électrique ont été réalisés par le personnel de la Fédération accompagné de bénévoles.

Ces pêches poursuivaient différents objectifs :
- Suivis post-travaux,
- Mise à jour des données piscicoles pour l'actualisation du PDPG,
- Diagnostics initiaux en vue de réaliser des travaux sur le milieu,
- Suivi de l'efficacité d'une réserve de pêche et de l'augmentation de la taille de capture sur les populations de Truite fario,
- Pêches de sauvetage dans le cadre de travaux.

La Fédération a également participé aux pêches à la senne réalisées par le Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux à l'Université de Lorraine, dans le cadre de l'étude sur le Gobie à tâche noire et l'ichtyofaune associée dans la rivière Moselle.

Photo : C. EGEA

• Prospections écrevisses

La Fédération poursuit son travail de recensement des populations d'écrevisses. L'objectif est d'effectuer une veille sur les populations autochtones, de surveiller la progression des espèces exotiques et de prospecter de nouvelles stations pour étoffer nos connaissances.

En 2019, salariés et bénévoles ont réalisé 16 nuits de prospection sur l'ensemble du département, ce qui représente 152 stations.

Les résultats sont contrastés avec, par exemple, la découverte d'une nouvelle station d'Ecrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) mais la disparition d'une population d'*Astacus astacus*, l'Ecrevisse à pattes rouges, sur un affluent de la Mortagne. En parallèle, les espèces exotiques sont en progression constante et de nouvelles stations d'Ecrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) ont été découvertes sur plusieurs bassins.

Enfin, une nouvelle espèce a été signalée par un bureau d'étude sur la Meurthe.
La Fédération a effectué des opérations de piégeage afin de capturer un individu pour procéder à des analyses génétiques (voir photo ci-dessous).
Elles ont permis, début 2020, de déterminer qu'il s'agit de *Procambarus virginalis*, découverte également dans le département de la Moselle en 2019.

• Suivi des populations de jussie

Dans le cadre de ses missions de surveillance et protection des milieux, le 30 septembre 2019, la Fédération a découvert un nouveau foyer de Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) sur la commune de Roville-devant-Bayon.

Un signalement immédiat est effectué auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

Ce foyer se situant sur un ruisseau, alimenté principalement par une surverse du Canal des Vosges il est nécessaire de délimiter précisément son étendue et une journée de prospection est réalisée le 4 octobre, en collaboration avec l'OFB et le Pole Lorrain du futur Conservatoire Botanique National Nord Est.

Suite à cette journée, la Fédération et l'OFB ont mis en place les différentes actions à mener rapidement afin de réduire au maximum ce foyer par arrachage, destruction, positionnement de filtres, puis surveillance et prévention via des fiches d'information distribuées aux pêcheurs et promeneurs (voir ci-contre).

La bonne entente entre les différents intervenants aura permis de mener à bien cette opération en 21 jours.

Un plan d'action pour l'avenir sera mis en place pour 2020, le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine en sera l'animateur et coordonnera les actions à mener par les différents intéressés.

Les dangers de la Jussie à grandes fleurs

Ludwigia grandiflora

ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

OFB – Office Français de la Biodiversité

Pêcheurs, aidez-nous à lutter contre ce fléau !

54 Fédération Départementale Pêche

Originaire d'Amérique du Sud, cette jussie a été introduite et employée, entre autres, pour ses qualités ornementales dans les bassins d'agrément depuis un peu plus d'un siècle.

Feuilles décalées en rosette

Couverture totale des milieux aquatiques

Dotée de fortes capacités d'adaptation, la Jussie à grandes fleurs colonise très vite les milieux aquatiques. À terme et dans une grande majorité des cas, elle les recouvre totalement. Les conséquences sont nombreuses : asphyxie du milieu, forte diminution de la biodiversité, frein à certaines pratiques telles que la pêche ou la navigation.

La multiplication des pieds s'effectue classiquement par le bouturage. Un seul fragment de la plante peut donner naissance à un nouveau pied, d'où l'importance de veiller à ne pas les disséminer.

Fleurs et feuilles lancéolées

Merci donc de suivre ces quelques recommandations :
à la fin d'une partie de pêche, bien vérifier son matériel (remorque, embarcation, hélice, voiture, vivier/bourriche, bottes/waders, leurres, etc.) et laisser les fragments sur place.

Si vous constatez la présence de l'espèce ou si vous souhaitez vous renseigner sur le sujet, n'hésitez pas à contacter le président du Gardon Bayonnais, M. Jean-Louis HUIN (06 07 57 04 50), la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (03 83 56 27 44 ou federation@peche-54.fr) ou l'Office Français de la Biodiversité (sd54@ofb.gouv.fr).

Sources bibliographiques : « Gestion des plantes aquatiques envahissantes «, Guide technique - Comité des Pays de la Loire , 2006
Photos : JB. Schweyer - SD54 AFB, FDAAPPMA 54 - Réalisation : N. Meynard - FDAAPPMA 54

• Restauration d'une annexe hydraulique sur la Moselle à Flavigny

Des travaux de restauration ont été réalisés sur un bras mort de la Moselle à Flavigny-sur-Moselle, sur les lots de l'AAPPMA la Gaule Dombasloise, afin d'en faire une zone de reproduction pour le brochet.
Ces travaux ont été réalisés en deux phases, une au printemps pour éclaircir la végétation, l'autre en été pour élargir la reculée, adoucir la berge droite et permettre le développement d'une végétation servant de support de ponte.

AVANT (février 2018)

APRÈS (septembre 2019)

• Création d'une annexe hydraulique sur le Madon à Lemainville

Des travaux de création ont été réalisés sur une ancienne mare à canards située en rive droite du Madon, sur les lots de l'Association des Pêcheurs à la Ligne du Saintois. L'objectif des travaux étant de permettre aux brochets d'accéder à la zone pour y frayer, un terrassement important a été réalisé afin d'ouvrir un chenal permettant la connexion et d'abaisser la cote du site qui était surélevé par rapport au Madon. Un suivi scientifique sera mis en place afin de pouvoir observer l'évolution des niveaux d'eau et mettre en évidence la présence de brochetons.

Une mare et des panneaux pédagogiques ont également été installés sur le site afin de mettre en avant les bienfaits de ces zones pour la biodiversité.

• Coupe d'arbres sur la Vezouze

En mars 2019, la Fédération a constaté la destruction totale de la ripisylve (végétation de berge) sur un linéaire conséquent de la Vezouze et de ses bras morts. Sur plusieurs kilomètres, au sein d'une zone Natura 2000, tous les arbres ont été coupés à ras laissant les berges de la rivière à nue.

Ces opérations, réalisées sans discernement, provoquent des dommages réels pour les écosystèmes. En effet, la ripisylve, qui désigne les cordons boisés longeant les cours d'eau, est indispensable au bon fonctionnement d'une rivière. Elle protège les berges de l'érosion, dissipe le courant lors des crues et participe à l'épuration de l'eau. Les arbres apportent également de l'ombrage au cours d'eau, limitant son réchauffement et la prolifération d'algues. Enfin, la ripisylve crée un corridor propice aux déplacements de la faune et constitue une zone de refuge pour de nombreuses espèces.

Conformément à ses statuts et en tant que propriétaire de plusieurs bras morts de la Vezouze concernés par ces opérations, la Fédération a porté plainte.

• Etangs non conformes

Au cours de l'été, la Fédération a signalé à l'Agence Française pour la Biodiversité (maintenant Office Français de la Biodiversité) plusieurs infractions au code de l'Environnement sur des étangs. Ces irrégularités concernent des prises d'eau sur des ruisseaux, la création d'étangs sans autorisation, ainsi que l'absence de grilles entre le plan d'eau et le milieu récepteur.
Des procédures sont actuellement en cours pour régulariser ces situations.

• Conclusion

La Fédération met tout en œuvre pour accompagner les AAPPMA dans la gestion de leur patrimoine naturel, avec, entre autres, la rédaction du PDPG qui constituera un document incontournable de la gestion des milieux.
L'objectif affiché est bien de favoriser les projets de reconquête de la biodiversité, et donc de la faune piscicole, pour que les pêcheurs soient les acteurs d'une pêche durable.

2. Contentieux

Cette année 2019 est une année de transition, marquée par le départ de Morgan Rouvier à la fin du mois de mars et l'arrivée de Morgan Folmer au mois de mai.

• Contrôles

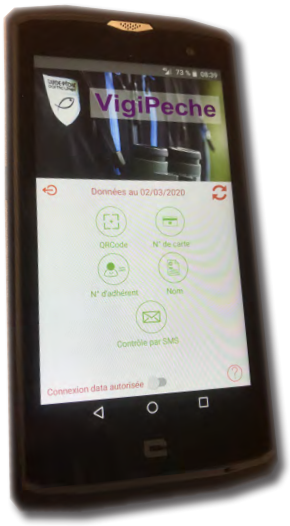

Depuis le mois de mai, de nombreuses opérations de contrôle ont été effectuées sur le département, par les agents de développement et le garde-pêche particulier de la Fédération.
Au total, ce sont plus de 1 500 personnes qui ont été contrôlées sur cette période, lors de 104 opérations de contrôle, dont 29 réalisées de nuit.

L'outil « Vigipeche », permettant aux gardes-pêche des AAPPMA et de la Fédération de vérifier la possession ou l'authenticité d'une carte de pêche ,a été largement utilisé, puisque plus de 2 700 contrôles ont été effectués par le biais de cette application, de jour comme de nuit.

• Procès-verbaux et infractions

Le nombre de procédures établies sur le département pour cette année 2019 s'élève à 197 contraventions.
Ce chiffre en baisse par rapport à l'année précédente pourrait être vu comme le résultat du travail de prévention constant effectué par l'ensemble des gardes-pêche du département mais aussi des conditions climatiques peu favorables avec notamment une sécheresse prolongée.

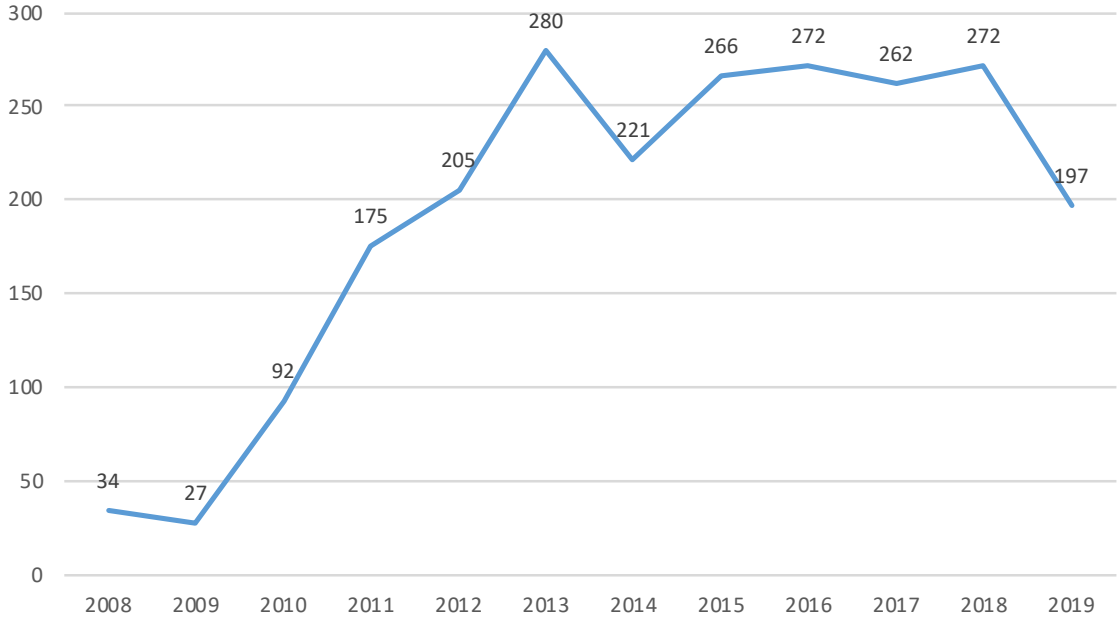

Figure 7 : évolution du nombre de procédures

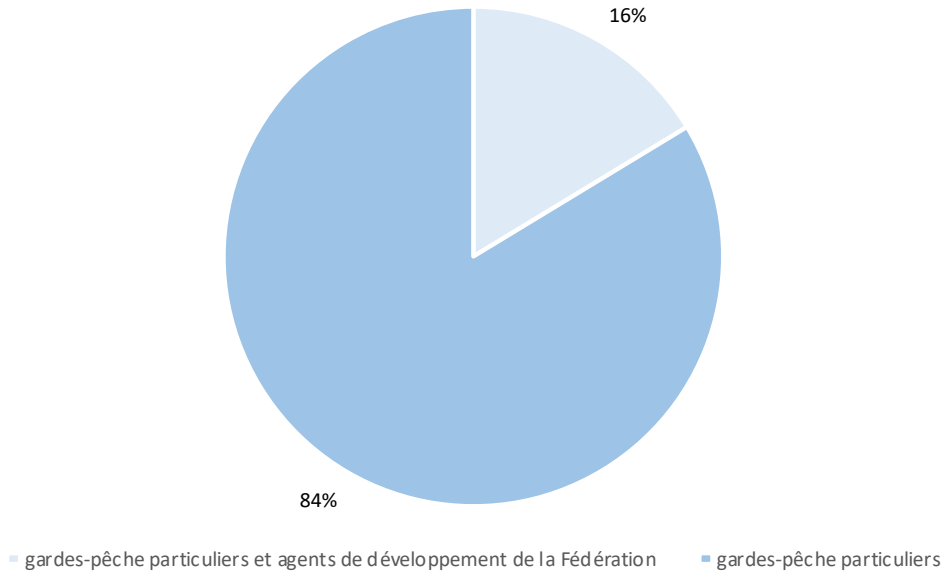

Figure 8 : répartition des procès verbaux en fonction des agents verbalisateurs

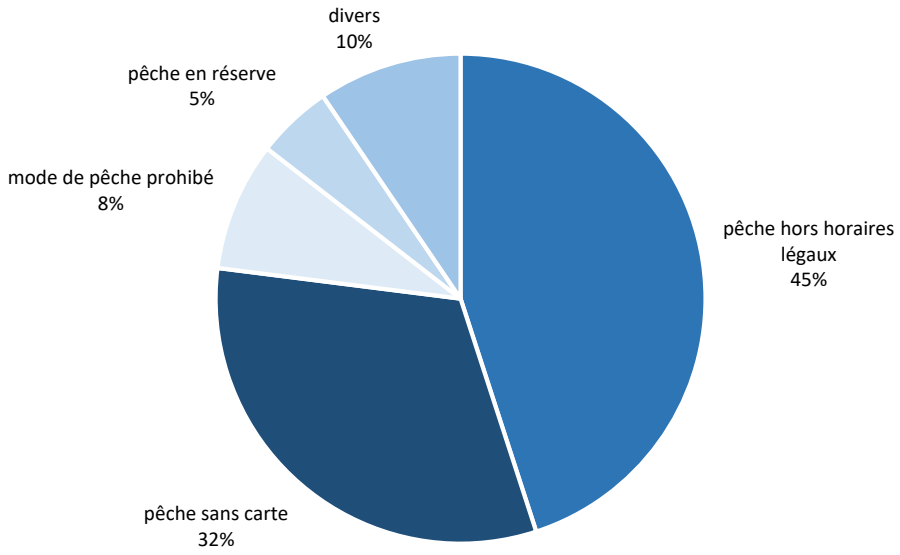

Figure 9 : répartition des procès verbaux en fonction des infractions commises

L'ensemble de ces procédures a donné lieu, comme le prévoit le cadre légal, à l'envoi par la Fédération des demandes de dommages et intérêts auprès des contrevenants.
Au total, 56 % de ces demandes civiles ont abouti, soit une baisse de 2 % par rapport à l'année précédente.

Il est important de préciser que les personnes n'acceptant pas de régler cette partie civile ou amiable sont poursuivies par l'Officier du Ministère Public au niveau pénal.

L'effort de contrôle réalisé sur le département a atteint un niveau et un rythme qu'il convient de maintenir par la mise en place de formations pour les futurs gardes, et de mises à niveau pour ceux déjà en exercice, permettant ainsi à tous d'apporter l'ensemble des informations réglementaires aux pêcheurs.

3. Régulation du Grand cormoran

• Quotas

Les quotas départementaux, fixés grâce aux comptages effectués par les structures associatives de la pêche, ont été diminués, pour la saison 2019 et les deux saisons suivantes :
- 600 oiseaux pouvant être prélevés pour la protection des piscicultures extensives (tirs effectués sur les étangs des AAPPMA ainsi que sur le domaine public fluvial)
- 30 oiseaux pour la protection des espèces de poissons menacées

• Tirs

Pour cette campagne 2019, ce sont 43 demandes qui ont été déposées auprès de la Direction Départementale des Territoires, pour 160 tireurs.
Parmi ces demandes, trois concernent le quota pour la protection des espèces de poissons menacées, elles regroupent 13 tireurs.
458 oiseaux ont été tirés en 2019, contre 439 en 2018.

• Comptages

En 2019, comme les années précédentes, la Fédération s'est engagée dans le comptage du Grand cormoran sur différents dortoirs du département. Des opérations mensuelles ont été effectuées de novembre à mars.

Le graphique ci-dessous illustre l'effectif des Grands cormorans sur le département sur les six saisons précédentes.

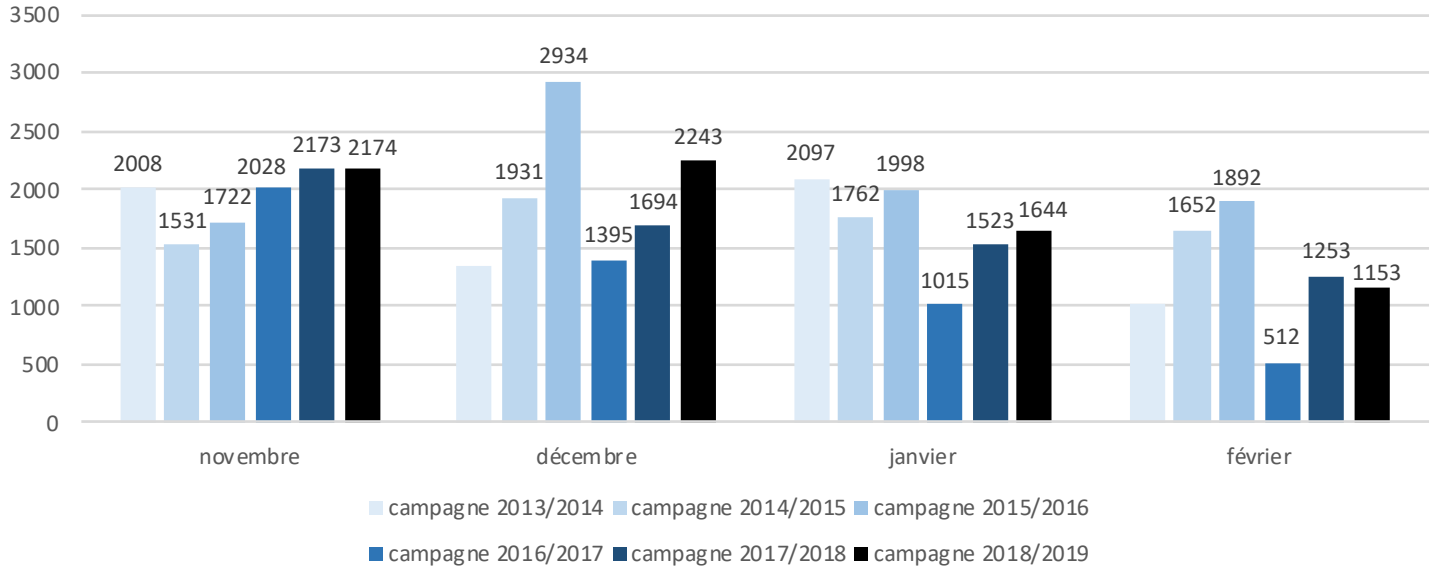

Figure 10 : nombre de cormorans comptabilisés sur les dortoirs connus en Meurthe-et-Moselle

Le pic du nombre d'hivernants a été atteint au mois de décembre.
Le nombre cumulé d'oiseaux sur la saison de comptages s'établit à 7 214 oiseaux contre 6 643 oiseaux la saison précédente.

Si les données présentées ci-dessus démontrent une présence plus importante des cormorans cette année, l'effort de comptage est aussi à intégrer dans l'interprétation de ces chiffres.

En effet, la mobilisation des structures associatives de la pêche, dans leur participation aux comptages a été supérieure à l'année passée, permettant ainsi des comptages réguliers et soutenus tout au long de la saison. En tout, ce sont quinze dortoirs qui ont été comptés régulièrement, dont cinq par la fédération.

PÔLE DÉVELOPPEMENT
2019

1. Communication

En 2019, la Fédération poursuit ses efforts de communication sur la pêche de loisir et sur ses actions auprès de ses partenaires, des AAPPMA, des pêcheurs et du grand public.

• Guide 2019

Le guide a été imprimé à 16 500 exemplaires papiers et distribué à tous les dépositaires par les AAPPMA du département.
Un exemplaire a été envoyé en début d'année à 132 partenaires et structures cibles : presse locale et spécialisée, administrations, structures touristiques, associations et collectivités territoriales.
La version numérique a été consultée 8 652 fois, contre 5 127 en 2018.

• Compte rendu d'activité

Depuis cinq ans, la Fédération met à disposition de tous, lors du premier trimestre, un compte rendu d'activité de l'année écoulée, qui se veut exhaustif et accessible via le site Internet (rubrique « Documents - Éditions papier »).
L'ensemble des actions menées durant l'année, que ce soit en termes de développement du loisir ou de restauration des milieux, y est détaillé.

• Articles de presse

Des communiqués de presse ont été envoyés par la Fédération pour annoncer :
- les ouvertures de la truite et du brochet
- la Journée Nationale de la Pêche

Par ailleurs, la Fédération aide les AAPPMA qui en formulent la demande dans leur communication (plaquettes, affiches, flyers, contacts presse...).

Ainsi, à titre d'exemple, un communiqué a été rédigé et envoyé en octobre pour le concours street-fishing à Nancy organisé par l'AAPPMA La Gaule Dombasloise le dimanche 13 octobre 2019.
Un reportage a été réalisé par France 3 Lorraine.

Par ailleurs, plusieurs dizaines d'articles de presse sont parus dans l'année 2019 pour présenter le travail des AAPPMA, annoncer des évènements (animations, formation des dépositaires, concours, assemblées générales, ouvertures), ou des actualités fédérales, à la fois dans la presse locale et dans le magazine spécialisé « La Pêche et les Poissons ».

Un dossier sur la pêche des carnassiers du magazine de septembre était d'ailleurs consacré à la pêche de l'aspe sur la Moselle.

• Livre « Sous la surface »

La Fédération a été partenaire de l'Association « Reflets d'Eau Douce » pour l'édition du livre « Sous la surface » créé par Anne-Cécile MONNIER.

• Chroniques radio

La Fédération est partenaire de la radio associative Fajet et anime une chronique mensuelle intitulée « Au fil de l'eau ». Chaque chronique propose un sujet spécifique, lié à la pêche, à la réglementation, à une espèce de poisson ou à des actions menées par les structures associatives et présente les actualités de la Fédération et des AAPPMA. Voici les sujets abordés en 2019 :

- Janvier : la Perche commune
- Février : les annexes hydrauliques de la Moselle
- Mars : l'ouverture de la truite
- Avril : les gardes-pêche
- Mai : la pêche à la mouche
- Juin : la pêche de la carpe
- Juillet-Août : six coins pour pêcher en famille
- Septembre : la pêche des écrevisses
- Octobre : la réciprocité
- Novembre : les annexes hydrauliques du Madon
- Décembre : le chevesne

• Réseaux sociaux

La page Facebook de la Fédération a gagné 451 mentions « j'aime » en 2019, pour un total de 5 074 abonnés au 31 décembre.

152 actualités ont été postées ou partagées par la Fédération sur sa page.
Ces publications engendrent près de 26 000 clics et de nombreux échanges avec les pêcheurs, dans les commentaires ou les messages privés.
270 personnes ont contacté la Fédération via Messenger en 2019, contre 180 en 2018.

La Fédération s'attache à répondre à l'intégralité des sollicitations et messages qu'elle reçoit.
La note moyenne donnée à la page Facebook de la Fédération par les abonnés est de 4,7/5.

Un évènement pour la Journée Nationale de la Pêche a été créé et promu via de la publicité sur Facebook qui a permis de toucher 10 100 personnes.

Le film promotionnel, mis en couverture de la page, a cumulé plus de 6 000 vues.

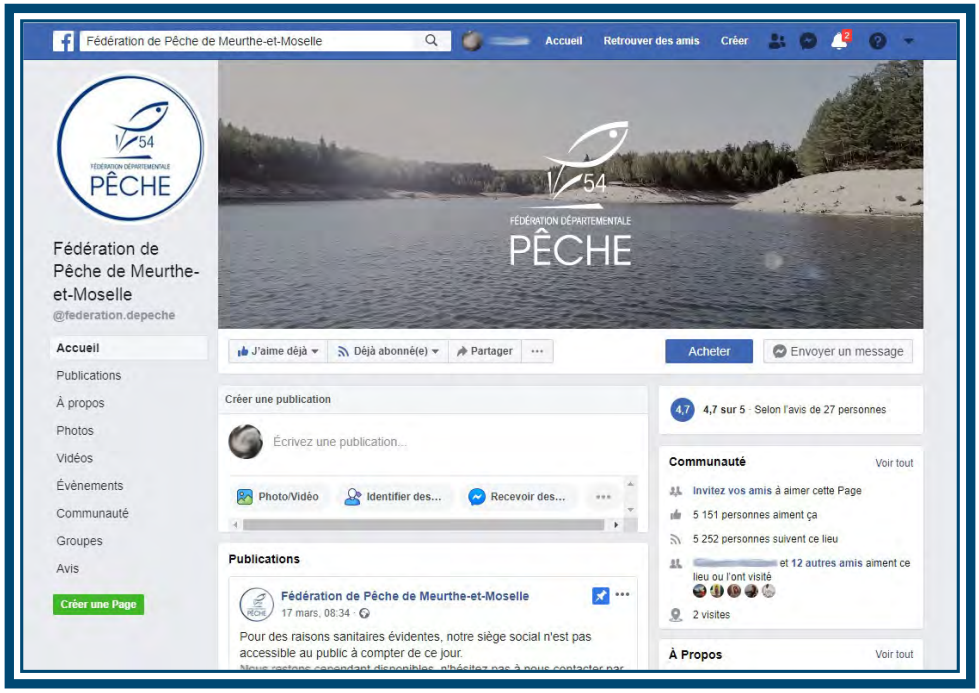

• Site Internet www.peche-54.fr

Le site Internet de la Fédération a été consulté par 19 700 utilisateurs qui ont vu un ensemble de 122 000 pages.
La Fédération a posté 35 actualités et 62 évènements dans l'agenda.

Les photographies constituant le bandeau supérieur sont également mises à jour régulièrement pour apporter du renouveau visuel. La Fédération s'attache à proposer aux visiteurs un site dynamique et interactif avec des informations à jour.

• Newsletter

Pour communiquer de manière directe avec les pêcheurs et les partenaires, la Fédération a envoyé cinq newsletters « InfoPêche 54 » en 2019 :
- Samedi 2 mars : InfoPêche54 n°14 (9 275 destinataires)
- Jeudi 16 mai : InfoPêche54 n°15 (10 285 destinataires)
- Dimanche 07 juillet : InfoPêche54 n°16 (10 766 destinataires)
- Mercredi 2 octobre : InfoPêche54 n°17 (11 275 destinataires)
- Vendredi 20 décembre : InfoPêche54 n°18 (11 274 destinataires)

Ces documents présentent les principaux travaux effectués par la Fédération et les AAPPMA et les actualités relatives au développement de la pêche de loisir et à la protection du milieu aquatique.

Un mail relatif à une prolifération algale sur la Moselle a également été envoyé à 10 717 destinataires le 23 juillet.

• Communication interne

L'Assemblée Générale 2018 s'est déroulée le samedi 30 mars 2019 au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, en présence, notamment, de Mme Audrey NORMAND, Vice-Présidente du Conseil Départemental, de la Direction Départementale des Territoires et de l'Établissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon

Des réunions décentralisées ont été organisées avec les AAPPMA en fin d'année à Xirocourt, Einville-au-Jard, Moineville et Pont-à-Mousson. Ainsi, les AAPPMA ont pu échanger avec certains élus et salariés de la Fédération sur plusieurs sujets : modalités d'attribution des subventions fédérales, vente des cartes de pêche en ligne, garderie, régulation du grand cormoran, ou environnement.

2. Halieutisme

L'aménagement et la mise en valeur des parcours, une règlementation en constante évolution, la gestion des cartes de pêche et la réciprocité, autant de sujets qui sont au centre des actions sur cette thématique.

• Vente de cartes de pêche

Pour la deuxième année consécutive, la vente de cartes de pêche, en Meurthe-et-Moselle, est faite uniquement via cartedepeche.fr.
L'achat est possible depuis chez soi ou, comme traditionnellement, depuis un dépositaire, voire depuis la permanence de son AAPPMA.

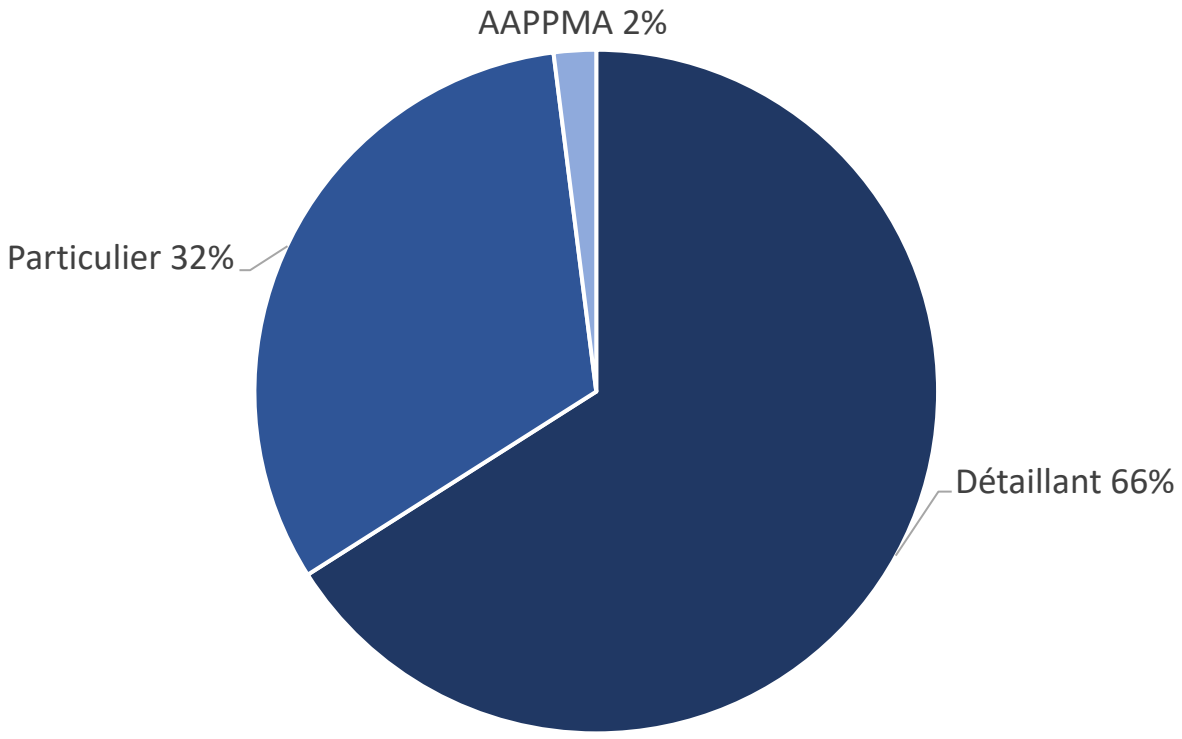

Figure 11 : méthode d'acquisition des cartes de pêche

Le pêcheur semble ainsi reproduire ses habitudes, puisque les pourcentages observés sont quasiment identiques à ceux observés en 2018 et au niveau national.

Les achats de cartes se font ainsi depuis un réseau de 76 dépositaires (4 nouveaux dépositaires en 2019) recouvrant ainsi la totalité du département.

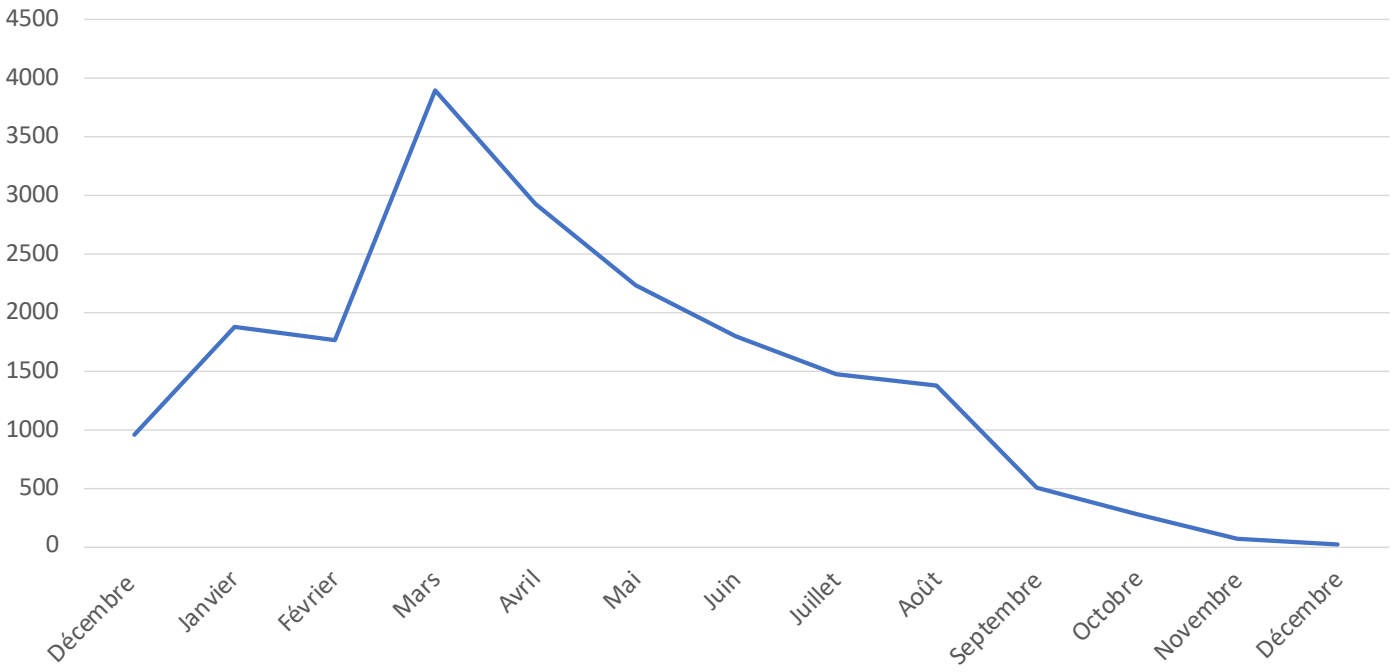

Figure 12 : évolution des ventes de cartes en 2019

La carte de pêche est, naturellement, prise tôt dans l'année. Ainsi, la moitié des cartes est acquise avant le 15 avril, tandis que le moment le plus propice à la vente est la période avant l'ouverture de la pêche de la truite.

• Valorisation de parcours de pêche

La Fédération a créé les visuels pour l'AAPPMA « Le Woigot », qui a souhaité mettre en lumière l'activité pêche sur le plan d'eau de la Sangsue.
Quatre panneaux ont donc été implantés le long du plan d'eau, en partenariat avec la commune de Briey.

• Rampes de mise à l'eau

Une rampe a été réalisée sur la commune de Dombasle sur la Meurthe et une autre sur la commune de Méréville sur la Moselle.

Elles permettent de rendre accessibles ces deux secteurs qui ne disposaient pas d'ouvrages aménagés.

• Parcours labellisé

Un travail collaboratif entre la Fédération, l'AAPPMA Pêche et Nature du Toulois et la commune de Liverdun a été effectué pour promouvoir le parcours de pêche en rive gauche de la Moselle, sur la zone de loisir.

Ainsi, le label Station Pêche a été attribué à la commune et le parcours devrait obtenir en 2020 le label officiel « pêche en famille » de la part de la FNPF.

• Dossier règlementaire sur les tailles légales de capture

L'article R436-19 du code de l'Environnement précise que le préfet peut porter la taille minimale de capture des truites à 0,25 m, du sandre à 0,50m et du brochet à 0,60m en fonction des caractéristiques de développement des poissons de ces espèces.
Cela sous-entend que des éléments visant à prouver écologiquement le bien fondé d'une augmentation des tailles légales de capture de certaines espèces piscisoles sont nécessaires. Ainsi, la Fédération sollicite depuis plusieurs années les pêcheurs pour obtenir des échantillons d'écailles sur les espèces concernées. La pertinence des résultats attendus dépend directement du nombre d'échantillons d'écailles obtenu.
Une communication spécifique et répétée n'a pas permis à ce jour d'avoir une banque de données suffisante pour être exploitable statistiquement. Cette récolte de données basée sur le volontariat des pêcheurs est donc poursuivie.
Une demande de modification de ces tailles légales de capture a cependant été déposée malgré ce manque de données et a été acceptée pour une mise en place en 2020, à condition de fournir l'étude concernée dans les trois ans.

• Empoissonnement en Ombre commun sur la Meurthe

La Fédération a procédé à un empoissonnement en Ombre commun sur la rivière Meurthe, afin de soutenir une population se mettant en place depuis quelques années. Ce programme est prévu sur trois ans. Différents sites ont reçu un total de 3 000 poissons d'une dizaine de centimètres, entre la limite départementale avec les Vosges et Lunéville. En amont de cette démarche, des pêches électriques ont permis de montrer la présence effective d'ombres sur les secteurs visés, confirmant ainsi la capacité du milieu à recevoir cette espèce.

• Problématiques d'accès aux lots du domaine public

Différents échanges, notamment en Assemblée Générale de la Fédération, ont mis l'accent sur des difficultés grandissantes d'accès à certains secteurs du domaine public, de par la création d'aménagements (véloroutes, voies vertes...) ou l'implantation de barrières et panneaux interdisant les accès en véhicules, jusqu'alors tolérés.
Ainsi, une démarche a été engagée afin de tenter de trouver des compromis sur des secteurs préalablement identifiés.
L'ensemble des AAPPMA ayant en gestion des lots concernés a été rencontré au cours de l'année, afin de cartographier précisément les secteurs touchés.
La suite de la démarche est de compiler ces informations afin d'avoir un document concret à présenter aux différents gestionnaires, dans un troisième temps, afin de discuter des possibilités de superpositions d'usage.

• Salon Multipêche de Strasbourg

La Fédération était présente les 23 et 24 février au salon Multipêche de Strasbourg sur le stand de l'Union Réciprocitaire du Nord-Est, afin de renseigner les pêcheurs du Grand Est et d'ailleurs sur la réciprocité et les spécificités de pêche du département.

3. Animations

La Fédération met en place différentes séances d'animation, découverte et initiation. Le nombre d'actions et leurs thématiques dépendent donc directement des demandes effectuées par les structures de loisir ou scolaires, groupes ou même particuliers. Le contenu de l'intervention est systématiquement adapté au lieu, au public ciblé et à la demande. Par ailleurs, elle participe occasionnellement à des évènements en fonction des opportunités.
La trame de fond de toutes les interventions est la connaissance et le respect de la nature, la préservation de l'eau en tant que source de vie.

• Projets longs sur l'Espace Naturel Sensible du Vallon de Bellefontaine

Mises en place par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de sa politique de valorisation des Espaces Naturels Sensibles, ces animations de découverte de la biodiversité sont axées sur différentes thématiques.
La Fédération répond conjointement avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Nancy-Champenoux et la Compagnie des Ânes au marché public mis en place pour l'occasion, afin de prendre en charge la thématique « poissons » sur le site du Vallon de Bellefontaine à Champigneulles.

Une première intervention d'une demi-journée se fait en fin d'hiver, en classe et permet d'aborder des généralités concernant les poissons, leur milieu de vie et de présenter les espèces présentes dans nos eaux douces meurthe-et-mosellanes.
Chacune des classes concernées a ensuite abordé le ruisseau de Bellefontaine au mois de mai, l'occasion d'observer les nombreux habitants des milieux aquatiques.

L'impact des activités humaines et l'importance du respect de l'environnement sont les fils conducteurs de ce programme, avec comme point d'entrée la biodiversité présente.

• Animation à destination du grand public sur le Vallon de Bellefontaine

Une animation de découverte des milieux aquatiques de cet ENS a également été mise en place le dimanche 28 avril. Cette animation a été l'occasion, pour une quinzaine de personnes, de découvrir une biodiversité méconnue bien que présente, à proximité de leur lieu de vie.

• Interventions pour le collège Julienne Farenc de Dombasle

Quatre classes de 6e ont pu découvrir poissons, invertébrés et spécificités des milieux aquatiques.
Chaque classe est accueillie en salle pour aborder les thématiques globales sur les poissons et leur milieu de vie, afin de travailler ensuite sur les problématiques posées par les activités humaines et les solutions existantes pour les minimiser.

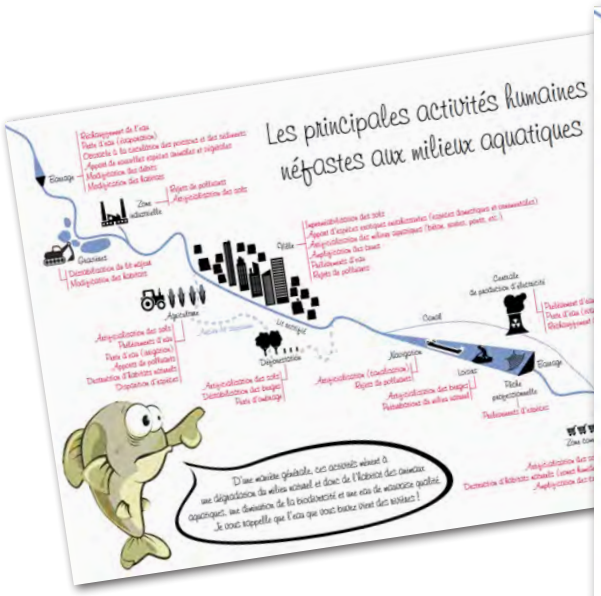

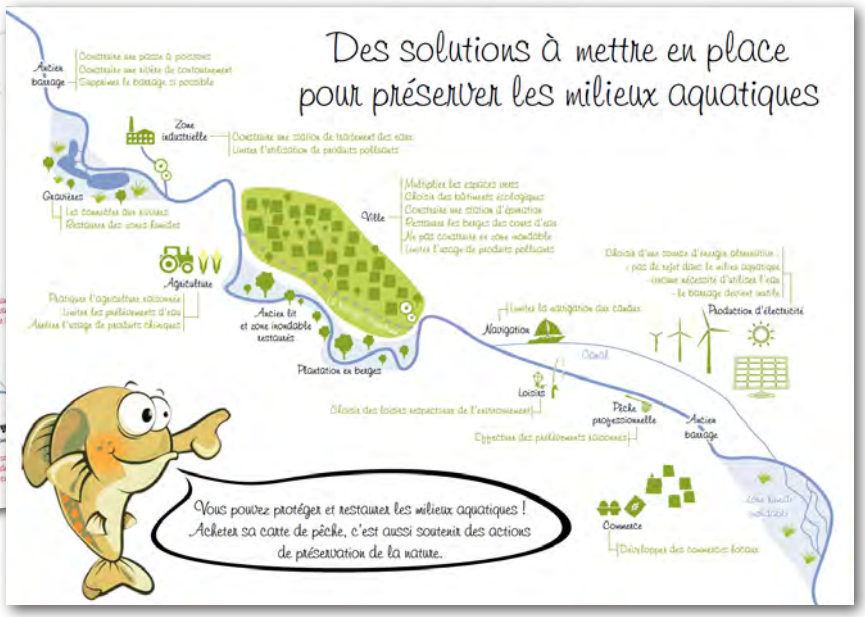

Une sortie sur les berges du Sânon complète ce programme, afin d'y observer les habitants du cours d'eau, leur milieu de vie et ses abords.

• Sortie découverte pour l'école de Charency-Vezin

Fin mai, des élèves de l'école de Charency-Vezin ont pu découvrir les espèces vivant dans la mare à proximité de l'école, mais aussi dans le Dorlon, en soutien à l'AAPPMA de la Truite du Dorlon-Chiers.
Un après-midi riche en découvertes, du triton à la Truite fario, de nombreux animaux inféodés aux milieux aquatiques ont pu être observés.

• Sortie découverte pour l'école maternelle Stanislas

Mi-juin, des élèves de l'école Stanislas se sont rendus à Champigneulles pour découvrir le ruisseau de Bellefontaine et ses habitants.

• Animation pêche et découverte du milieu aquatique à l'étang de Bulligny

À la demande de l'AAPPMA des Hameçons de l'Aroffe, la Fédération est intervenue auprès du grand public, principalement des familles, venues un samedi matin du mois de mai sur les bords de l'étang de Bulligny découvrir la pêche et les animaux aquatiques du plan d'eau et du ruisseau de l'Étange.

• Interventions pour le centre de loisirs de Chaligny

Deux sorties découverte ont été organisées avec le centre de loisirs de Chaligny sur les étangs communaux.
Une initiation à la pêche a eu lieu à l'étang de la Justice à Méréville.

• Initiation pêche au toc et à la mouche sur la Meurthe

Un après-midi d'août qui aura permis à un habitué de la pêche au leurre de découvrir deux nouvelles techniques de pêche sur un cours d'eau capricieux ce jour-là mais dans un cadre motivant...

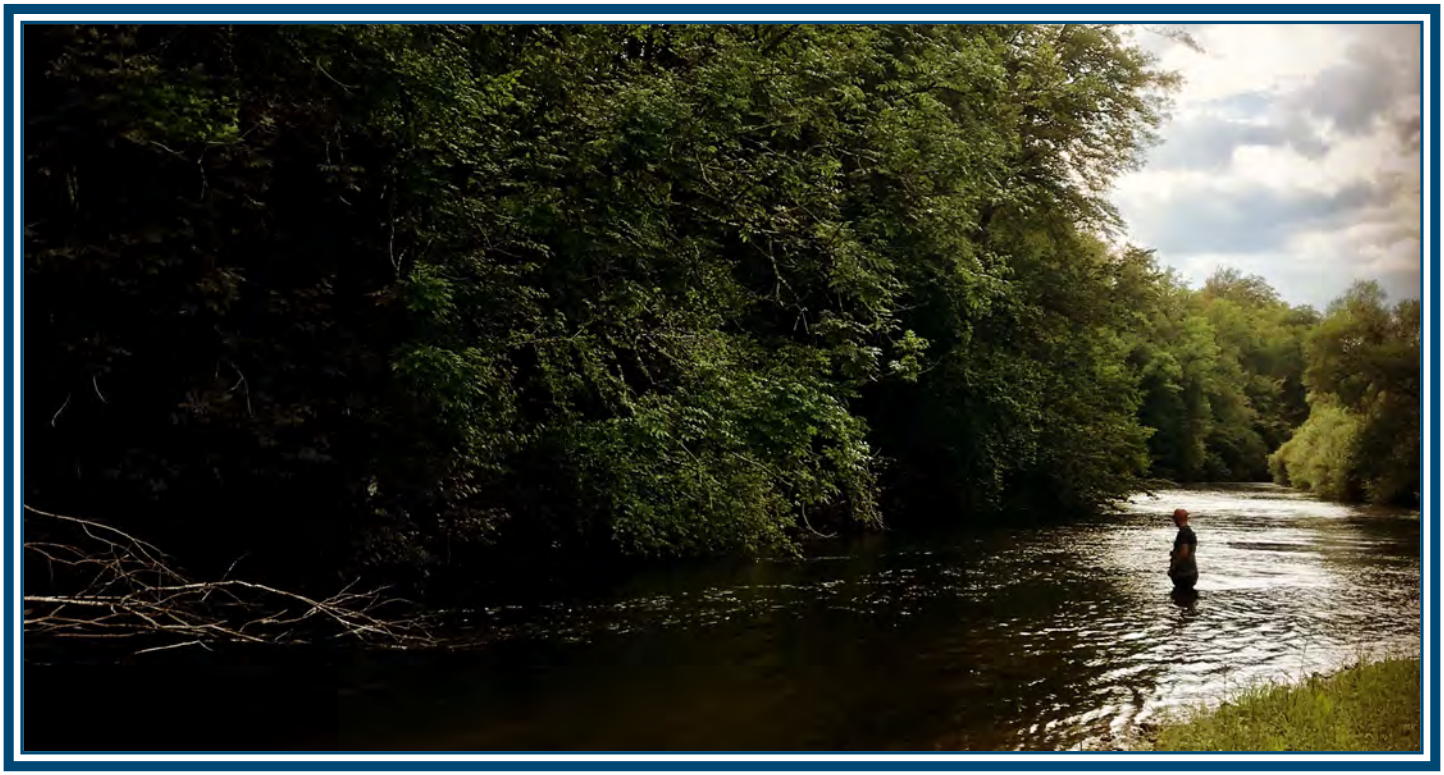

• Initiation pêche au lancer sur le lac de Pierre-Percée

Une journée ensoleillée de juillet, le lac, des poissons, une barque, que demander de plus pour une découverte de cette activité ?

• Initiations à la pêche en famille à Liverdun

La mise en place d'initiations à la pêche pour les familles est une nouveauté en Meurthe-et-Moselle. Les deux animations proposées en été 2019 à Liverdun ont rencontré un vif succès puisque les 30 places proposées ont été réservées.

Le fait de proposer une initiation en famille permet d'associer les parents non-pêcheurs aux conseils des animateurs sur l'apprentissage de la pêche au coup : déplier sa canne, déposer sa ligne, accrocher l'asticot, détecter la touche, ferrer le poisson, l'identifier puis le décrocher… Le but est donc de favoriser l'autonomie des familles dans la pratique de la pêche.

La création de ce type d'animation a été initiée avec la commune de Liverdun dans le cadre du projet de valorisation du parcours de pêche à destination des familles sur la zone de loisir. Toutes les familles ont attrapé des poissons (rotengles, gardons, gobies…) grâce à l'accompagnement précieux de l'équipe de bénévoles de l'association Pêche et Nature du Toulois.

• Stages pêche pour la ville de Nancy

Dans le cadre des stages sportifs mis en place par la Ville de Nancy, la Fédération encadre des groupes de jeunes nancéiens en période estivale.

Un groupe de six est pris en charge deux heures par jour pendant cinq jours consécutifs. L'ensemble de ces séances permet d'appréhender d'une part les différentes espèces présentes, mais aussi différentes techniques de pêche.

D'une manière générale, les deux premières séances sont l'occasion de prendre en main une canne à pêche au coup avant d'aborder l'utilisation du moulinet pour les deux jours suivants.

Lors de la dernière journée, la technique est laissée au libre choix des participants suivant leurs préférences.

Trois semaines de stage ont eu lieu en 2019.

• Ateliers Pêche Nature

Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers et de lui-même.

L'Atelier Pêche Nature transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur :
- le respect du poisson, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée,
- la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme,
- le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement,
- la connaissance du rôle des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.

La Fédération, par une commission de travail dédiée et un salarié titulaire du BPJEPS « pêche de loisir », a pour rôle un appui de ces APN en termes de gestion et de pédagogie selon leurs besoins exprimés.

Ainsi, ce sont de nombreux bénévoles qui mettent en marche ces *écoles de pêche*, comme elles ont longtemps été appelées. Leur fonctionnement, parallèle à l'année scolaire, débutant en septembre-octobre et se terminant en juin, est basé sur une alternance de séances théoriques en intérieur et pratiques au bord de l'eau. Différentes thématiques sont abordées autour de la connaissance des milieux aquatiques, des techniques de pêche et de la réglementation de la pêche en eau douce en France.

Le troisième dimanche de juin, comme tous les ans, une rencontre annuelle vient clôturer la saison lors d'une journée conviviale : l'occasion d'échanger et de pêcher ensemble.

Avant la partie de pêche de l'après-midi, un questionnaire écrit permet d'évaluer les connaissances acquises tout au long de l'apprentissage. Reconnaître une espèce, choisir le bon nœud, citer les tailles légales de capture, voilà des exemples de questions posées et auxquelles la grande majorité de ces jeunes passionnés sait parfaitement répondre.

Le dimanche 16 juin 2019, la rencontre départementale a eu lieu sur les berges de l'étang l'APN à Gondreville.

La Fédération remercie et félicite l'ensemble des bénévoles et des participants, sans qui cette journée n'aurait pas le succès qu'elle connaît.

• Passage du Tour de France à Nancy

La FNPF étant partenaire du Tour de France, les Fédérations départementales concernées par le tracé se doivent d'accueillir le public présent et de tenir, dans le cas de village départ/arrivée, le stand Génération Pêche itinérant.

Ainsi, Nancy était la ville arrivée lors de l'étape du 9 juillet. Le public, présent en nombre aux abords de la ligne d'arrivée a pu participer aux différentes activités proposées sur le stand.

• Journée Nationale de la Pêche

Le premier dimanche de juin est, tous les ans, l'occasion de proposer au grand public une activité pêche gratuite et encadrée. Cette année, c'est le site des jardins d'eau du port Saint Georges de Nancy qui a reçu l'évènement.

Pêche au coup, à la mouche, au leurre, sur cible ou dans l'eau, expositions, démonstrations ou initiations, tout était à disposition pour passer une bonne journée au bord du canal de la Marne au Rhin.

Familles, promeneurs, adultes et enfants, tout le monde a pu s'essayer à la pêche et échanger avec les acteurs de ce loisir, tout au long de la journée du dimanche 2 juin 2019.

La Fédération remercie l'ensemble des bénévoles et partenaires présents : Les Petits Fûtés de la Ligne, le Groupement des Pêcheurs Sportifs Moselle, le Groupement Régional Carpe, le Comité Départemental de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup, Reflets d'Eau Douce et la Ville de Nancy.

Notes

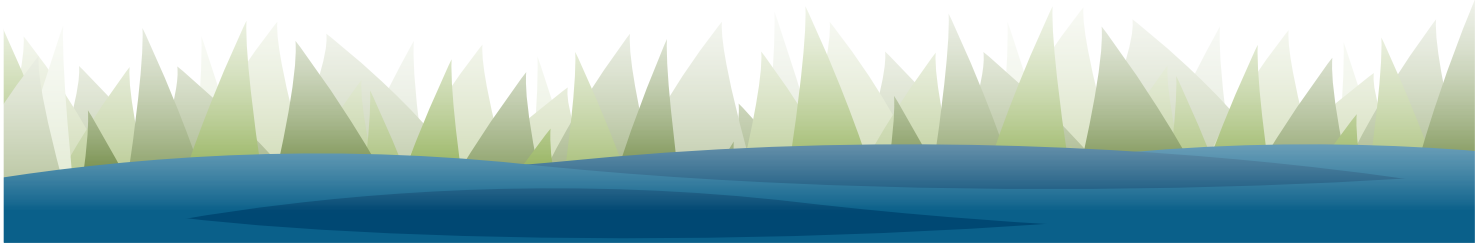

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

50 rue du docteur Bernheim
54 000 NANCY
Tél : 03 83 56 27 44
Mél : federation@peche-54.fr

www.peche-54.fr

Réalisation : FDAAPPMA 54
Directeur de publication : Michel ROY
Rédaction : Eric TAVOSO, Valérie MARQUIGNY, Amélie HUMBERT, Elsa HOKONIQUE, Morgan FOLMER, François ROUILLON, Nicolas MEYNARD
Conception graphique : Nicolas MEYNARD

Crédits photographiques : L. MADELON - FNPF et FDAAPPMA 54, sauf mentions contraires.
Imprimé par nos soins en juin 2020

PARTENARIAT
AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE